

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

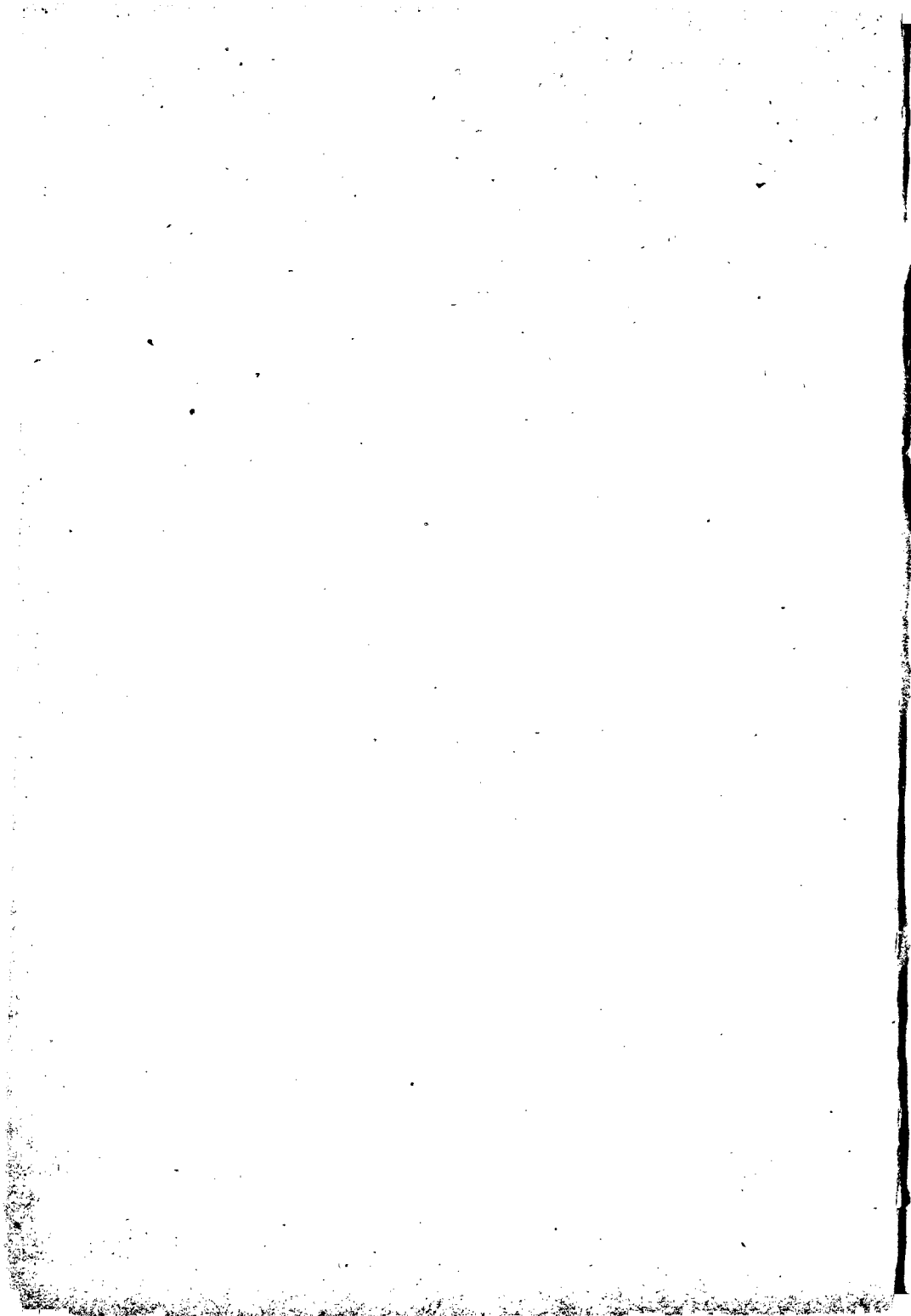
Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires



CLEOPHAS LACHANCE

SON CRIME

Son Proces, Son Execution

LEVIS

A. G. ROUTHIER, LIBRAIRE, COTE DU PASSAGE

1881

EN VENTE

CHEZ

A. G. ROUTHIER

LIBRAIRE

ET

Marchand d'Articles de Fantaisie

ETC., ETC.,

24, *COTE DU PASSAGE*

1881-5

LEVIS.

CLEOPHAS LACHANCE

SON CRIME, SON PROCÈS, SON EXECUTION,

COMPLAINTÉ DE LACHANCE LE MEURTRIER.

AIR : *Quel malheur ! quel malheur !
J'ai chassé Dieu de mon cœur.*

Sur une triste potence,
Je m'en vais bientôt mourir,
Pour finir mon existence
Il me faudra bien souffrir :
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

Écoutez bien mon histoire,
Je vais vous la raconter,
Elle est pleine de déboire
Mais sachez en profiter,
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

Meurtrier d'une pauvre fille,
Voilà ce qui m'a perdu,
Je ne serai plus tranquille
Avant que je sois pendu.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

De mon front la sueur découle,
Quand je pense à l'échafaud
Et je crois que le nœud coule
Des rudes mains du bourreau.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

Je vois ma pauvre victime
Tous les soirs dans ma prison,
Oh ! pour mon atroce crime
Je lui demande pardon.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

Ayez pitié de mes larmes,
S'écriait ce pauvre enfant,
Et moi, sans alarmes,
J'ai tue comme un mécréant.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

Hélas ! que ses doux reproches
Aurient donc dû m'attendrir
Et fendre mon cœur de roche
Non ! je n'irais pas mourir !
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

De mon malheureux vieux père
Je souille les cheveux blancs
Quel avenir de misère
Pour lui, sur ses derniers ans.
Priez Dieu ! Priez Dieu ;
Pour ce pauvre malheureux !

Pour un moment de colère,
Hélas ! j'ai brisé le cœur
De ma bonne vieille mère
Qui va mourir de douleur.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

Je mérite bien la corde,
Mais ayant fermé les yeux,
Demandez miséricorde
A notre père des cieux.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux ! (1)

r. Cette plainte a été faite par un ancien détenu qui se trouvait dans la prison de Québec, lorsque Farrell a été pendu ; on lui a donné sa liberté pourvu qu'il servirait de bourreau à Farrell. Cette exécution l'a tellement frappé qu'il s'est converti et se conduit maintenant en honnête homme.

Le 30 mars, du printemps dernier, une honnête famille de cultivateurs, habitant un de nos villages canadiens d'ordinaire si paisible, St. Valère de Bulstrode, près d'Arthabaska, venait d'être jeté dans le trouble et l'inquiétude.

Une jeune fille du nom d'Odélide Désilets, âgée d'à peu près dix-huit ans, vertueuse et pleine de santé, était disparue depuis vingt-quatre heures et on en avait plus eu de nouvelles. La veille, son père, Placide Desilets, vers onze heures de l'avant-midi, était allé chez un de ses voisins Pierre Lachance. Il resta là, environ un quart d'heure : les gens de la maison invitèrent sa fille d'aller passer l'après-midi avec eux. Le père, de retour chez lui, fit la commission. Après dîner, il se coucha et dormit environ une heure. A son réveil, sa fille n'était pas à sa maison et sa femme lui dit qu'elle était partie pour aller chez Lachance. Le lendemain la jeune fille n'était pas encore revenue. Inquiet, le père Désilets, accourt chez Lachance et demande si on a vu sa fille. On lui répond qu'elle n'est pas venue.

Mais, laissons parler le père lui-même dans son émouvant langage :

“ Après avoir été chez Lachance, dit-il, j'ai rencontré un jeune Poirier, en m'en allant chez nous. Il me dit : “ Désilets, quelle est donc cette cachette qu'il y a dans “ le puits chez Babineau ? ” Je lui ai répondu : “ probablement que ce sont les sucriers qui ont mis leur “ butin là.” Après avoir rencontré ce jeune homme, j'ai été à la maison, et j'ai retourné chez Lachance. En passant j'ai sauté à terre et j'ai regardé dans le puits, et j'ai distingué du butin, des bottines en l'air, que je croyais être des bottes dans le temps ; mais je ne pensais pas qu'elles étaient dans les pieds de quelqu'un. J'ai cru que c'était du butin appartenant à quelques personnes : c'était entrelacé de bois. Il y avait trois perches dans le puits debout, et le reste était couvert avec des morceaux de bois.

Après ça, je me suis rendu chez Lachance et leur ai demandé : est-ce bien vrai qu'elle n'est pas venue ici ?" Ils m'ont dit qu'elle n'était pas venue là. J'ai dit à Lachance : " il y a quelque chose d'extraordinaire, venez au puits avec moi pour voir." Le père Lachance était alors avec ses deux fils. Je ne me suis pas adressé au père seul, j'ai dit : " vous allez venir avec moi." Le père et son jeune fils sont embarqués dans ma voiture, mais le plus vieux n'est pas venu. On s'est rendu au puits qui était à environ cinq arpents de là. Le père Lachance a ôté la première perche et a aperçu que c'était elle, et je l'ai aperçue aussi. Quand je dis " elle" je veux dire ma fille. J'étais là avec le père Lachance et son jeune fils quand M. Lacharité et M. Tarte sont arrivés.

Il y avait beaucoup de sang sur les perches dont j'ai parlé. J'ai trouvé trois ou quatre morceaux de planche qui était dans le puits. C'était bien battu autour du puits avec les pieds, grand ; c'était des traces de pieds et il y avait du sang à plusieurs places.

Elle avait un tricotage dans sa poche quand elle est partie, à ce que m'a dit ma femme ; le peloton était dans le puits avec elle, mais le tricotage n'y était pas ; le fil partait du chemin pour aller au cadre du puits, à ce qu'on a pu voir.

J'ai trouvé un morceau de bois, avec des cheveux dessus : c'étaient ceux de ma fille. Nous avons essayé ce morceau de bois avec le morceau du couvert du puits et ils s'adaptaient bien. On a remarqué quelque part sur ce morceau de bois qu'il y avait du sang, comme une empreinte de doigts.

On a apporté le corps de ma fille chez Lachance. Quand on l'a sortie du puits, elle avait une main dans les cheveux qu'elle tenait fortement ; je crois que c'est la main droite, mais je ne puis pas jurer quelle main. Je savais bien alors quelle main c'était, mais je

suis vieux et ma mémoire me fait défaut. Elle avait du mal là et du sang.

Quand on a trouvé le peloton de fil il y avait du sang sur le peloton et sur le fil. Autour du puits, il y avait des marques de sang, mais pas bien distinctes, le *pilotage* était trop fort. Mais après qu'on l'eut tirée du puits, on a découvert le sang en grattant la neige."

La pauvre jeune fille était rendue à ses parents ; mais, hélas, dans quel état ? Elle, qu'ils avaient vue, la veille, pleine de santé, bonne ; aujourd'hui pâle et défigurée ayant soufferte une mort horrible, assassinée.

Quelles étaient les circonstances qui avaient amené cette tragédie et jeté dans le deuil une respectable famille ? Quels étaient les motifs qui avaient armé l'assassin ? Qui pouvait en vouloir à cette fille pure et timide ? Où était le meurtrier ? C'est ce que la suite va nous apprendre.

Où était le meurtrier ? La jeune fille, nous l'avons dit, était partie de chez son père, vers midi, le 29 mars. Personne ne l'avait vue. Cette action atroce avait donc été commise en plein soleil. Près du puits, il n'y a qu'une seule maison et elle était inhabitée. Ce jour-là presque tout le village de Bulstrode s'était rendu depuis le matin à un encan dans la paroisse de Ste. Elisabeth à quatre ou cinq lieues. Le moment et l'endroit avaient été bien choisis par le meurtrier.

Vers une heure et demie, le jour du meurtre, M. le curé Lessard, de Warwick, était passé. Près du puits, il remarqua du sang et des pistes et beaucoup de *pilotage*. Il voit aussi dans l'embouchure du puits trois perches. Il ne s'arrête pas ; pensant qu'on avait estropié un cheval et comme c'était près du puits, qu'on y était allé chercher de l'eau pour le laver.

Voilà tout ce qu'on savait. Cependant la justice était informée et le coroner vint tenir son enquête. D'après les témoignages, les soupçons se portèrent sur Cléophas

Lachance, un des fils de Pierre Lachance, où la jeune fille devait aller passer l'après-midi. Il était resté à la maison le jour de l'enca. Il n'y avait que lui ce jour là dans les environs avec le père Désilets.

Zoël Houle, de Bulstrode, témoigne qu'en allant chercher un témoin pour l'enquête, il eut l'occasion de rencontrer Cléophas Lachance. Il lui dit que le coroner le faisait demander, lui et son père. En allant chez Désilets, il rencontra encore Lachance dehors, assis dans une cariole. " Je lui ai demandé, dit-il, toi qui étais seul chez vous cette journée là, tu n'as pas eu connaissance de ce qui s'est passé dans le chemin, tu n'as pas entendu crier, débattre quelque chose dans le chemin ? " Il m'a répondu que non, qu'il était occupé à faire sa besogne, que son père l'avait laissé pour faire le train chez lui, qu'il ne pensait pas que rien arriverait comme cela ; et en parlant, il a ouvert les mains, et j'ai aperçu des blessures dans ses mains. Je lui ai demandé où il s'était estropié comme ça ; il m'a répondu que c'était en fendant du bois à la porte de son père. Il m'a dit que les deux pieds lui avaient glissé, qu'il était tombé par terre, une main sur sa hache, et l'autre sur un quartier de bois.

J'ai entendu parler son père avec lui et Hubert Tardif. Son père lui a dit : " Cléophas, tu es douté pour avoir tué Odélide Désilets, ils veulent envoyer chercher tes hardes, pour voir s'il y a du sang après." Il a répondu que ses hardes en étaient pleines de sang, qu'il y en avait jusque dans les poches de ses pantalons, qu'il avait mis les mains dans ses poches pour ne pas verser trop de sang.

À l'enquête du coroner un juré trouva sur la blouse de Lachance, sur le côté gauche un petit morceau de chair, avec du sang caillé.

Personne n'avait vu tuer la pauvre Odélide Désilets ; mais il y avait assez de preuves ou de traces pour arrê-

ter Cléophas Lachance. Pour se sauver, il lui faudrait toujours prouver ce qu'il avait fait, l'après-midi du meurtre et d'où venaient ces blessures aux mains et les taches sur son habit. On l'enferma donc dans la prison d'Arthabaska pour s'assurer de sa personne en attendant que l'on put découvrir d'autres indices. Il se laissa faire sans protester de son innocence.

Le 3 avril, c'est-à-dire quatre jours après le meurtre, arriva de Montréal le grand connétable Bissonnette. Il avait été demandé par le gouvernement pour essayer de découvrir l'auteur de ce meurtre atroce. Cet habile agent de la police secrète put saisir le fil de cette horrible tragédie et nous verrons comment, dans le témoignage qu'il a rendu pendant le procès.

La cour criminelle d'Arthabaska ne s'ouvrait qu'au mois d'octobre. Lachance fut tenu sous les verroux pendant cinq mois et demi. Enfin le 19 octobre les grands jurés s'assemblent et trouvent que l'accusation de meurtre portée contre Lachance est fondée.

Le prisonnier est amené devant la cour. Son avocat, M. L. J. Cannon, parvient à faire récuser le tableau des grands jurés parce qu'ils n'avaient pas été assignés suivant la loi. Le juge ajourne la cour au 17 novembre suivant.

Son avocat essaie de faire casser de nouveau le tableau des grands jurés. Le juge refuse sa demande. Le lendemain il fait la même tentative et attaque la validité des petits jurés. C'était habile de la part de l'avocat, c'était la dernière planche de salut du meurtrier. Si le juré avait été renvoyé, il est tout probable que Lachance aurait été libéré, notre loi ne permettant pas qu'un accusé subisse deux procès sur la même accusation. Mais Dieu ne pouvait pas laisser un crime aussi atroce impuni, le juge reconnaît le juré comme valide et le procès de Lachance est fixé au lendemain.

L'avocat de la Couronne est M. W. H. Felton.

L'avocat du prisonnier : M. L. J. Cannon.

Le premier témoin entendu est Adolphe Bissonnette, grand connétable de la cité de Montréal.

Voici les points saillants de son témoignage : Je suis venu à St-Valère de Bulstrode, le 3 avril dernier, pour essayer de découvrir le meurtrier d'Odélide Désilets. Le même jour je suis allé visiter l'endroit où le meurtre avait eu lieu et les environs du puits où la défunte a été trouvée : ce puits était fait avec un morceau d'arbre creusé et était à peu près trois pieds hors de terre. Il n'y avait pas d'eau dedans, mais dans le fond il y avait de la glace et du sang. J'ai trouvé là une broche à tricoter. Je suis allé ensuite à la maison du père du prisonnier, j'ai trouvé deux couteaux de poche sur un châssis je les ai emporté ainsi qu'une paire de bottes qu'on m'a dit appartenir au prisonnier. J'ai pris ces bottes et les ai mises dans les traces qui se trouvaient en arrière de la maison de Babineau jusque derrière l'écurie du père du prisonnier et ils s'y adonnaient parfaitement.

Quatre jours après je suis retourné à Bulstrode et j'ai demandé de faire déterrer les restes de la défunte ; et quand le cercueil a été mis à découvert, je l'ai fait emporter dans une bâtisse près du presbytère. Là, en présence du magistrat, du prisonnier, du père de la défunte et de plusieurs autres, j'ai ouvert le cercueil. Le corps avait plutôt l'air d'une personne endormie que d'une morte. Le père de la défunte et le prisonnier l'ont reconnue. Elle avait une marque qui partait de l'œil gauche et qui allait à l'oreille et sur la tête il y avait deux coupures qui se joignaient. Il y avait des marques sur les mains comme des coupures. Les médecins ont fait l'autopsie. J'avais vu le prisonnier pour la première fois, en prison, quand j'étais arrivé. En le voyant je lui ai dit : J'ai été envoyé pour découvrir qui a commis un meurtre près de chez vous.

Là, il ne m'a fait aucun aveu du meurtre. Je lui ai demandé alors, s'il avait eu connaissance de ceux qui étaient passés ou qui étaient dans les environs entre la maison chez lui et la maison de la défunte. Il m'a dit qu'il n'avait vu personne, que son père et son frère étaient allés à un encan plus loin. Je lui ai demandé s'il avait ce jour-là un couteau en sa possession ; il a répondu qu'il n'avait pas de couteau lui appartenant, mais qu'il avait, cette journée là, le couteau de son frère, qu'il l'avait laissé sur le châssis dans la maison de son père après s'en être servi. Je lui ai demandé où étaient les bottes qu'il portait cette journée là ; il m'a dit qu'elles étaient chez son père. Je lui ai demandé s'il connaissait bien la défunte ; il m'a dit que oui et qu'il l'avait vue le dimanche à l'église, le 28 mars, et qu'il ne l'avait pas revue depuis. Je lui ai demandé qui était chez lui la journée du meurtre, le lundi 29 mars. Il dit qu'il y avait ses deux sœurs, sa mère, madame Babineau, et un petit garçon de six ans, enfant de madame Babineau. Il me dit de plus que le père de la défunte était passé chez lui dans l'avant-midi, qu'il s'en allait au bois, que sa sœur Cora a demandé au père Désilets de dire à sa fille Odélide de venir passer l'après-midi avec eux ; il me dit de plus qu'il était parti avec le père de la défunte pour aller au bois.

Je me suis aperçu qu'il avait des marques, des coupures sur les mains. Il me dit qu'avant dîner il avait scié du bois, qu'après dîner il avait fendu son bois, et qu'en le fendant il était tombé la main gauche sur sa hache, et l'autre sur un morceau de bois ; qu'après s'être coupé les mains, sa mère étant malade, et pour ne pas l'effrayer, il s'était mis les mains dans ses poches de pantalon et qu'il était monté au grenier, que là il a pris de l'huile à brûler et s'est frotté les mains. Il a descendu, et sa mère l'ayant aperçu lui a dit : " qu'as-tu ? "

Il a répondu "je viens de frotter mes bottes." Sa mère lui a dit : "Tu t'es coupé ?" Il a répondu : "je ne voulais pas vous le dire, ça ne valait pas la peine."

J'ai demandé au géôlier s'il voulait m'apporter les habits de l'accusé ; il m'a apporté une paire de pantalons, et j'ai constaté que dans les deux poches du pantalon il y avait du sang.

Le 9 avril, après être revenu de St-Valère de Bulstrode, ici, dans la cour, le prisonnier m'a dit : "J'ai quelque chose à vous dire, monsieur." Là-dessus, je lui ai dit : "Arrêtez, jeune homme, je ne veux pas écouter ce que vous avez à dire pour le moment, j'ai quelque chose à dire avant. Si vous êtes pour faire une déclaration qui vous accuserait, une confession, enfin, du crime, sachez que vous aurez un procès pour meurtre, que vous serez certainement déclaré coupable, et qu'il est beaucoup mieux pour vous de ne rien dire ; mais si vous insistez, j'enverrai chercher M. Barwis, le greffier de la Couronne, et si vous êtes absolument décidé, vous ferez comme vous l'entendrez ; je suis obligé d'écouter ce que vous avez à dire. Et j'ai envoyé chercher le greffier de la Couronne. Nous avons pris mot pour mot ce qu'il a dit. Après avoir écrit tout ce qu'il avait à dire je lui ai dit : "Écoutez, jeune homme, voici le papier que j'ai écrit, si vous pensez que vous avez été induit, soit par "menaces, promesses ou autrement, dites-le, je m'en vais déchirer ce papier-là et je me croirai déchargé "d'être obligé de répéter ce que vous avez dit." Il dit alors : "Non, je suis content, j'ai la conscience déchargée, je me trouve allégi, je ne suis plus le même "homme."

Voici la déclaration que le prisonnier m'a faite :

"Après dîner je suis parti, sur le grand chemin, de chez mon père, en gagnant du côté de la maison de Babineau qui n'est pas occupée, pour y rencontrer Odélide Désilets, que j'avais vue du grenier de chez

mon père ; j'ai rencontré la défunte, Odélide Désilets, vis-à-vis le puits où le meurtre a eu lieu, je lui ai demandé pour l'embrasser, elle m'a refusé ; elle m'a repoussé et je suis tombé, je me suis relevé et étant fâché, j'ai sauté sur elle en la frappant avec mes poings, et là je l'ai jetée à terre en la tenant par le cou.

“ J'ai tiré mon couteau, le même que M. Bissonnette me montre, là elle me l'a arraché des mains. Dans le temps je la tenais par terre avec mes mains et mes jambes. Là elle dit : “ Mon Dieu ! il hâle son couteau.” Quand elle a dit cela, c'était avant de me l'arracher des mains. Quand elle m'a eu arraché le couteau, je suis parvenu à le lui arracher de nouveau par l'allumelle ; c'est dans ce temps-là que je me suis coupé les mains. Je l'ai, avec la grosse allumelle, en lui arrachant le couteau, dardée au cou. C'est ce coup qui paraissait lors de l'enquête. Après être dardée, elle essaya de se relever, là je l'ai repoussée par terre et j'ai été chercher l'éclat de bois, produit en cour, à laquelle il y a une penture de clouée. Quand je l'ai dardée, c'était vers le milieu du chemin. Je l'ai hâlée près du puits, après l'avoir frappée avec le couteau, afin qu'elle ne se sauve pas de moi. C'est alors que j'ai fendu le morceau de bois et que je suis revenu près de la fille à terre près du puits. Ce morceau de bois était une partie du couvert du puits. C'est avec mes deux mains que j'ai fendu ce morceau de bois. Elle était étendue par terre sur le côté droit ; elle avait la tête près du puits, et les pieds vers le chemin.

“ J'ai frappé Odélide avec mon morceau de bois sur la tempe gauche, vers l'œil gauche. Là, elle gémissait fort, on aurait pu l'entendre dans la maison d'Urbain Babineau, s'il y avait eu quelqu'un là. Je l'ai de nouveau frappé sur la tête au côté gauche. Je tenais le morceau de bois des deux mains. Elle a mis sa main gauche sur sa tête à l'endroit blessé, et je l'ai de nou-

veau frappée, et sa main est restée sur sa tête, tenant ses cheveux ; elle ne remuait plus. Je l'ai prise et mise la tête la première dans le puits. J'ai poussé ses jambes sur son corps pour la cacher à la vue ; là elle s'est sortie les pieds et une partie des jambes hors du puits ; je l'ai renfoncée de nouveau. Son chapeau et son châle étaient dans le chemin, je les ai mis dans le puits ; j'ai étendu son châle sur elle et son chapeau à côté d'elle. Ensuite, j'ai pris des bouts de planches que j'ai placées au-dessus d'elle dans le puits. Après cela j'ai pris trois perches que j'ai placées debout dans le puits au-dessus du corps, et je suis parti du côté de chez nous, à peu près à un demi arpent, et je suis revenu au puits en courant, deux fois. J'ai regardé chaque fois dans le puits et elle ne remuait point. Ensuite, je suis monté par le grand chemin, où j'ai été me laver les mains à peu près huit arpents en arrière de la grange chez nous, du côté de la sucrerie. En partant, après le meurtre, du puits, je m'aperçus que mes mains étaient coupées.

“ Sur ma blouse, il y avait du sang ; quelques taches que j'avais sur ma blouse venaient du corps d'Odélide, les autres sur les manches venaient de mes mains que je frottais sur les manches de ma blouse ; et aussitôt que je m'aperçus que mes mains saignaient, je mis mes mains dans mes poches, j'avais alors essuyé une main sur un côté d'une manche de ma blouse. J'ai lavé mes mains dans un petit auge en arrière de la grange. Après avoir lavé mes mains, je suis revenu sur le grand chemin, et me suis rendu dans la grange de mon frère, Joseph Lachance, plus haut que chez nous, et je suis resté là pour me reposer, car j'étais très-excité. C'est dans ce temps-là que j'ai vu passer M. le curé Lessard, presque aussitôt après être entré dans la grange. Il y a plusieurs jours que je voulais faire cette déclaration, mais je ne pouvais pas me décider. Je suis content de

déclarer ce crime afin d'ôter tout doute sur quelques personnes innocentes. Je fais cette déclaration, afin que je sois déchargé d'un tel fardeau sur ma conscience. Cette déclaration est faite de mon plein gré, sans aucune menace ou promesse, mais à ma demande.

Le révérend ELIE DAUTH, curé de la paroisse de St. Valère de Bulstrode, interrogé dit : Je connais le prisonnier, je suis son curé depuis huit ou neuf ans. J'ai eu occasion de le voir souvent depuis plusieurs années.

Je l'ai toujours considéré comme un jeune homme d'un petit génie.

Je crois qu'il est capable de discerner entre le bien et le mal.

J'ai eu, après sa déclaration devant le Magistrat, plusieurs entretiens avec le prisonnier, dans la prison, et là il m'a fait certains aveux que je pourrais donner à la Cour.

Je n'ai point confessé l'accusé depuis quelques semaines, avant le crime. Il a manifesté le désir de se confesser à moi, et prévoyant que je serais appelé à témoigner dans cette cause, j'ai cru qu'il était prudent pour moi de refuser de le confesser et je lui ai dit de s'adresser au curé de St. Christophe, afin de garder ma liberté d'action.

Je lui ai fait des exhortations pour lui faire comprendre la grandeur du crime qu'il avait commis, à plusieurs reprises. Dès la première visite que je lui ai faite, avant de lui faire aucune question, j'ai reçu de lui un aveu ; je n'étais pas seul, j'étais avec le frère du prisonnier ; ce premier aveu a été fait spontanément sans lui faire aucune exhortation.

Il m'a fait demander à St. Valère de Bulstrode pendant qu'il était en prison, après son aveu, par son frère Edouard, qui est venu chez nous me dire que son frère voulait me voir.

Rendu en prison avec son frère, je lui ai demandé ce qu'il voulait de moi ; il a baissé la tête, autant que je puis me rappeler, et a dit : "C'est moi qui l'ai tuée." Comme on peut le concevoir, je lui ai fait comprendre la grandeur de ce crime. Je lui ai fait quelques remarques pour lui inspirer la confiance et l'empêcher de se porter au désespoir, et d'espérer en la miséricorde de Dieu. Il m'a fait alors le récit de la manière dont il s'y était pris pour la tuer. Il m'a demandé pour le confesser, je lui ai fait la réponse que je ne pouvais pas le confesser, lui disant de s'adresser au curé de la paroisse.

Je lui ai demandé : "Est-ce que la petite fille ne t'a rien dit ; est-ce qu'elle ne criait pas ; est-ce qu'elle ne se plaignait pas ?" Il m'a dit que oui. Elle m'a dit : "qu'est-ce que je t'ai fait pour que tu me maltraites ainsi ; est-il possible qu'il va se servir de son couteau

Je lui ai fait quelques remarques sur la bonté de la petite fille, et pourquoi il avait continué à la frapper. Il m'a répondu qu'il avait continué à la frapper ; qu'il ne se possédait pas, qu'il était en colère.

Pierre Lachance, père du meurtrier, assermenté, dit : La journée de la première enquête, mon fils avait son froc sur le dos, il travaillait avec moi ; ça, me déplaisait de voir du sang dessus, je le lui ai fait ôter, je l'ai mis dans l'eau froide, je l'ai tordu et je l'ai mis sécher. Le 29 mars dernier, moi et mon garçon, Edouard, sommes partis le matin pour aller à un encan à Ste. Elisabeth ; mon fils Cléophas était le seul homme qui restait à la maison. Lorsque je me suis aperçu que le prisonnier avait des blessures aux mains, je lui ai demandé comment il s'était estropié : il m'a dit qu'il avait fendu du bois, que c'était sur la glace, qu'il était tombé une main sur un morceau d'épinette sèche et l'autre sur sa hache. Placide Désilets est venu chez nous le

30, pour nous demander de l'accompagner au puits, mes fils Edouard et Cléophas étaient avec moi, Edouard et moi sommes allés au puits avec M. Désilets : l'accusé n'est pas venu. Rendus au puits, on a trouvé des perches mâtées dans le puits. Il y avait aussi des bouts de planches. Le prisonnier n'était pas alors au puits, mais il arrivait, et nous l'avons fait revirer pour aller avertir la famille qu'on emmenait la défunte à la maison ; il était alors à deux ou trois perches du puits.

Thomas S. Barwis, Ecuier, du village d'Arthabaska-ville : Je suis greffier de la Couronne et Greffier de la Paix pour le district d'Arthabaska.

Vers la fin de mars, j'ai entendu dire qu'il y avait eu un meurtre de commis à Bulstrode.

Le jour suivant au matin, M. Bissonnette, grand connétable de Montréal est arrivé.

Je suis allé à la prison avec lui. J'y étais quand M. Bissonnette a questionné le prisonnier. Avant de lui poser des questions, Bissonnette lui dit : "on m'a envoyé pour faire des recherches sur un meurtre. Vous n'êtes pas obligé de rien dire, mais si vous dites quelque chose, je le prendrai en écrit et ça pourra être amené en témoignage contre vous."

Le prisonnier comprit cela parfaitement, et dit qu'il était prêt à donner toutes les informations possibles.

Durant la conversation, le shérif et le géôlier sont entrés.

Je suis parti avec le grand connétable Bissonnette pour aller à Bulstrode. Nous nous rendîmes chez Placide Désilets, le père de la défunte. M. Bissonnette a questionné Placide Désilets, et j'ai écouté la conversation. Après cette conversation, nous nous dirigeâmes à l'endroit où la jeune fille avait été trouvée. Ce puits était un arbre creux, comme un quart, et se trouvait en dedans de la clôture, à peu près où se trouvent les fossés.

Je n'ai pas remarqué de pistes autour du puits, parce qu'il y avait quatre ou cinq jours, que le meurtre avait eu lieu, et les traces étaient presque toutes disparues.

Vis-à-vis le puits il y avait une maison abandonnée, mais qui paraissait habitée. En arrière de la maison, on a découvert des pistes qui ressemblaient d'abord à celles d'un gros chien ; parce que la neige était en grande partie fondue, mais plus loin les pistes étaient visiblement celles d'un homme. La piste se continuait, et il était apparent que la personne s'était arrêtée, et avait *virailée* là. Je pouvais voir que ces traces joignaient un chemin conduisant à la maison du prisonnier. Ça me paraissait comme des pistes de bottes sauvages, mais elles n'étaient pas bien visibles.

Après cela, nous allâmes à la maison du prisonnier.

M. Bissonnette prit un ou deux couteaux sur le châsis. Il monta au grenier et descendit une paire de bottes sauvages, que la mère et la sœur dirent être celles du prisonnier. Nous retournâmes au puits avec les bottes, et nous partîmes alors pour notre demeure ; mais nous nous sommes arrêtés, et sommes allés derrière l'étable de Babineau. Nous avons trouvé des pistes bien distinctes ; la botte s'adaptait exactement à ces pistes qui donnaient une empreinte exacte de la semelle des bottes. Nous avons continué derrière la grange.

Le 9 au matin, quelqu'un est venu me trouver, me disant que Bissonnette me demandait. Bissonnette me dit que l'accusé désirait faire une confession. Le grand connétable dit au prisonnier : " Prenez garde, car tout ce que vous me direz, je vais le prendre par écrit, mot pour mot, et ça servira contre vous lors de votre procès." Le prisonnier dit : " Depuis plusieurs jours, je souffre trop, il faut que je claire ma conscience." Il a commencé sa confession.

Les témoins de la défense s'efforcent de prouver que

l'aveu du prisonnier lui a été extorqué par la crainte et qu'il ne possède pas une très grande intelligence et l'enquête est close

La preuve contre Lachance était terrible. Lui-même, bourrelé par le remords, avait fait l'aveu de son crime, il en avait fait la description à plusieurs personnes. Il ne restait plus qu'une ressource à son avocat : essayer de convaincre la cour que cet aveu avait été soutiré par des promesses, la crainte ou des menaces et que le prisonnier ne pouvant discerner le bien du mal, avait tué cette pauvre jeune fille sans malice, sans préméditation. C'est ce que M. L. J. Cannon, avocat du prisonnier fit avec habileté.

Malheureusement la preuve était là, avec le témoignage de personnes intelligentes et instruites constatant que Lachance pour ne pas être un phénix ne manquait pas d'intelligence. Le fait même de l'histoire qu'il avait si habilement façonnée et si bien racontée pour rendre compte de ses actions le jour du meurtre n'était-il pas là pour témoigner contre lui ? L'avocat de la couronne M. Felton sut se servir de ces moyens.

L'honorable juge président la cour porta ensuite la parole aux jurés, il le fit éloquemment. Quand bien même, dit-il, le prisonnier n'aurait pas fait l'aveu de son crime, il y aurait des preuves suffisantes contre lui. Il continue à relater les différents témoignages du procès et termine en exhortant le juré à rendre un verdict suivant sa conscience.

Le juré se retire et revient en cour. Tout le monde est silencieux. A la question qu'on lui pose : Le prisonnier est-il coupable ou non-coupable du crime dont on l'accuse ? Tous disent : Coupable. Le prisonnier parcourt d'un regard l'auditoire et fixe les yeux sur son procureur comme pour implorer son secours à ce moment solennel et suprême. Il semble être un peu plus agité que dans le cours de son procès.

L'huissier ayant alors fait faire silence, le juge se couvre de son tricorne et prononce la sentence de mort en ces termes :

Cléophas Lachance, vous avez été trouvé coupable du crime de meurtre sur la personne d'Odélide Désilets.

Le verdict vous déclarant coupable a été rendu par un jury intelligent et consciencieux, après un procès de cinq jours de durée, dans lequel vous avez eu l'avantage d'une défense habile, pleine et sans restriction.

Une jeune fille douce et pure a été l'objet de vos coupables convoitises, et pour parvenir à votre but vous avez employé la violence.

Avant de sortir de chez vous, vous vous êtes armé d'un couteau pour la contraindre par la violence à céder à vos désirs. Vous êtes allé au-devant d'elle et l'avez assaillie en cherchant à l'embrasser. La vertueuse enfant vous a repoussé avec indignation. Elle devait payer de sa mort, le triomphe de sa vertu.

Avec la fureur d'une bête sauvage, vous l'avez saisie, terrassée ; vous l'avez dardée au cou et à la tête avec votre couteau, et lorsqu'elle était étendue gémissant et sans connaissance sur le sol imprégné de son sang, vous l'avez froidement assommée en la frappant de toutes vos forces, deux fois sur la tête, lui infligeant deux blessures mortelles. Puis vous avez eu le courage féroce de soulever le corps de votre victime, et de le précipiter, la tête la première, dans un puits.

Pour faire disparaître les traces du meurtre, vous avez pesé de vos pieds et de vos mains sur ses membres, en les refoulant dans le puits ; puis, vous êtes allé tranquillement plus loin laver vos mains rouges de sang, pendant que la pauvre Odélide Désilets continuait au fond du puits la longue et terrible agonie dont Dieu seul a connu les secrets.

La preuve contre vous a été complète, et de plus

vous avez admis votre crime volontairement, et c'est de votre bouche que sont tombés ces détails navrants qui font de ce meurtre, le forfait le plus atroce qui ait jamais été commis dans nos cantons.

Plus heureux que votre victime, vous avez eu, et vous aurez encore le loisir, avant de paraître devant Dieu, de faire monter jusqu'à ses pieds le cri de votre repentir. Dieu est bon ! Si la justice humaine doit être inexorable, les miséricordes de Dieu sont infinies. Profitez donc des quelques semaines qui vous restent à vivre pour vous préparer à votre fin.

Vous êtes donc condamné à être pendu le 28 janvier.

Et que Dieu ait pitié de votre âme !

Après cette sentence, Lachance a été conduit en prison. On a présenté plusieurs pétitions au gouvernement pour demander son pardon en changeant sa peine. On a répondu qu'il fallait que la loi vint à suivre son cours. Vendredi, le 28 janvier, à 8 heures du matin, Lachance a expié son crime sur l'échafaud. Voici ce que raconte un témoin oculaire :

De bonne heure ce matin, même dès cinq heures un grand nombre de personnes encombraient les chemins qui conduisent à Arthabaska pour assister à l'exécution du condamné Lachance.

J'ai appris par les résidants de l'endroit que la nouvelle que leur fils avait été trouvé coupable a été vivement ressentie par les parents de Lachance et l'été dernier ne pouvant endurer plus longtemps le poids de ce crime ils abandonnaient leur maison, leur terre et leur pays pour s'en aller aux États Unis.

Grâce à la courtoisie du député-shérif Powell, j'eus la permission de visiter le malheureux Lachance vers sept heures ce matin. De son châssis le drapeau noir flottait agité par le vent frais du matin. Je montai au troisième étage de la prison et après avoir ouvert plusieurs portes fermées à clef, je me trouvai dans un long

corridor et en face d'un jeune homme, tournant difficilement la porte d'une cellule : " Voici le prisonnier," me dit le shérif. Son apparence n'était pas celle d'un meurtrier : charpente très-petite, taille n'atteignant pas cinq pieds surmontée d'une tête relativement grosse, couverte de cheveux épais. Ce n'est pas là, la conception ordinaire que l'on se fait d'un meurtrier : l'homme à l'air rude, aux muscles violents, à la mine repoussante qui a violé la loi la plus sacrée de la nature en tuant son semblable.

Le prisonnier paraissait pâle et inanimé, non paralysé par la peur, mais comme quelqu'un qui n'aurait pas encore saisi la moitié de la destinée horrible qui l'attendait. Je lui parlai et il me donna plusieurs détails sur sa vie. Il n'a que vingt et un ans et a vécu pendant quelque temps aux États-Unis. Il comprend très-peu l'anglais et dans sa position ne pouvait en dire un mot. L'idée de tuer la pauvre jeune fille ne lui est venue que lorsqu'il s'est trouvé aux prises avec elle. Quand il la vit venir dans les champs, il partit de chez lui décidé de la faire consentir à ce qu'il voulait même en usant de force. Sa résistance vigoureuse exaspéra sa rage qui le poussa à bout. Il dit que sa confession telle qu'on l'a publiée n'est pas exacte. Je me repents profondément de mon crime, a-t-il dit. J'ai fait de mon mieux pour me mettre en paix avec Dieu et je suis résigné à subir le sort que je mérite.

Il ne s'était pas couché de la nuit, seulement quinze minutes et son confesseur le Rév. Père Resther qui était demeuré toute la nuit dans sa cellule confirme ce fait. Il a déjeuné avec appétit et attendait sa fin sans crainte. Le prisonnier était une personne taciturne, toute absorbée en elle-même ou bien stupéfiée par l'horreur de sa position. Il y avait probablement des deux, car ce n'est qu'à force de le questionner qu'on pouvait l'amener à dire quelque chose. Son intelligence est

certainement très-peu développé. Il paraissait réellement être une espèce d'idiot et son terrible sort semblait l'affecter très-peu. Cependant le meurtre cruel de cette jeune fille vertueuse qui s'en allait si gaie, si pure à travers les champs le printemps dernier pour rencontrer ses amis et qui eut une si triste destinée en défendant vaillamment son honneur méritait une punition terrible.

A huit heures il y avait au-dessus de mille spectateurs de l'autre côté des hauts murs de pierre qui entouraient la cour de la prison.

Une centaine de personnes seulement furent admises promptement au-dedans des murs. A huit heures le prisonnier fut conduit de sa cellule à travers la cour jusqu'à l'échafaud, qu'il monta presque en souriant et d'un air hébété. Les bras étaient attachés le long du corps et son habit jeté sur ses épaules. Il avait aucun voile devant la figure et aucun chapeau sur la tête. Il frissonnait sous l'air froid du matin, pendant que le père Resther portait la parole à la foule disant que le prisonnier avait avoué son crime.

De tout côté, alors la sympathie se fit jour pour cet infortuné jeune homme. Le bourreau était couvert de la tête au pied d'une longue robe noire, personne ne pouvait voir sa figure et on ignore son nom. Il attachait la corde au cou de Lachance, poussa le ressort de la trappe et le bruit sourd de la chute nous annonça que tout était fini. Le malheureux Lachance se contorsionna d'une manière horrible et son corps tourna et retourna longtemps autour de la corde. Sa bouche était grande ouverte et de l'eau et du sang en sortaient. Une expression de douleur se peignit sur sa figure et pendant cinq minutes de spasmes, des secousses parcoururent son corps par intervalles.

Le père Resther descendit de l'échafaud s'agenouilla près du cadavre entouré par les spectateurs qui murmuraient les réponses aux prières qu'il prononçait.

Après que le corps eut demeuré suspendu pendant un quart d'heure on le détacha et il fut mis dans un cercueil.

La corde dont on s'est servie pour l'exécution du malheureux Lachance, a déjà servie onze fois pour pendre les condamnés. Elle a été expédiée de Montréal pour la circonstance et a été retournée immédiatement.

L'enquête ordinaire fut tenue par le Dr Chèvrefils, coroner, et le cadavre fut enterré dans un coin de la cour.

CONCLUSION.

On vient d'entendre le récit d'un crime atroce, commis avec sang-froid, sur une jeune fille pure et chaste. On se demandera peut-être, aujourd'hui que le meurtrier est allé rejoindre sa victime pour rendre compte de son acte infâme à Dieu, pourquoi nous en avons ravivé la mémoire ? A présent que Dieu l'a jugé, n'aurions-nous pas dû nous taire ?

De même qu'il est bon pour engager ceux qui sont sur la terre à bien vivre, de leur mettre devant les yeux les châtimens que Dieu prépare à ceux qui ont méconnu ses lois et ne s'en sont pas repentis, de même aussi il est salutaire de rappeler les punitions que la loi de ce monde inflige à ceux qui la transgressent. Que l'exemple du meurtrier Lachance, montant sur l'échafaud à vingt et un ans, faisant la honte et le désespoir de sa famille pour avoir voulu écouter ses odieuses passions, profite aux jeunes gens ! Que les parents veillent sur leurs enfans, combattent leurs mauvais penchans. Que tous, enfin, en voyant le sort de cette jeune fille, enlevée de ce monde au moment où elle était pleine de vie pour aller paraître devant son Dieu, réfléchissent et se disent qu'il faut toujours être préparé à mourir. La mort vient comme un voleur au moment où on s'y attend le moins— soyons toujours prêts.

